

Annexe 1: Conventions Particulières

Projet: **DIAF**
N° du projet: **3010599**

1. Date limite de soumission et validité des offres

La date limite de soumission est le 30 août 2024. Les instructions de soumission des offres se trouvent en annexe 3 TdR et dans l'invitation de soumettre une offre. La validité des offres doit être 2 mois après la date de soumission.

2. Période d'affection

La période d'affection commencera le 09 septembre 2024 jusqu'au 30 novembre 2024.

3. Date limite des éclaircissements

La date limite de poser des questions d'éclaircissement est le 23 août 2024 à l'adresse email : agroecology-conference@gopa-afc.de

4. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées selon le schéma d'évaluation technique (annexe 4) et schéma d'évaluation de l'aptitude des soumissionnaires (annexe 5) par l'équipe DIAF-C1 à Rabat, Maroc et GOPA AFC à Bonn, Allemagne. L'ouverture des enveloppes n'est pas publique.

Grille d'évaluation

Critères	Pondération
Qualification de l'expertise (tableau rempli de la déclaration d'éligibilité)	30%
Offre technique	40%
Méthodologie et plan de mise en œuvre	30%
CVs des interprètes	10%
Offre financière	30%

Précisions à l'intention des soumissionnaires : Il est à noter que seuls les offres proposant les CVs des interprètes seront prises en compte dans l'évaluation.

Après l'évaluation technique et les qualifications de l'expertise, seules les offres financières des soumissions ayant obtenu plus de 60% seront ouvertes et évaluées. Les offres techniques inférieures à 60% seront considérées comme non acceptables sur le plan technique. L'offre technique a une pondération de T : 70%, l'offre de prix F : 30%. La formule suivante sera utilisée :

(Évaluation technique de l'offre x T) + (évaluation technique de la meilleure offre) + (offre la plus économique x F) + (prix de l'offre)

Le résultat final est un classement général, avec en tête l'offre la plus rentable. Les négociations contractuelles seront lancées sur la base de ce classement général.

5. Termes de référence

Les termes de référence de la mission (TdR), annexe 3, font partie intégrante de ce contrat.

6. Facturation et paiement

Le paiement est échu par poste achevé et sur une base mensuelle. La facture doit être soumise en bonne et due forme accompagnée des justificatifs indiqués dans le modèle des offres financières (en annexe 3, TdR).

La facture est à soumettre à GOPA AFC, Bonn accompagnée par une attestation de réception des prestations signée par le chef de la mission Dr. Martin Baumgart.

Pour les Bureaux d'études (BET) :

Le projet n'a pas d'exonération de TVA. Le prestataire fournira une facture sur le montant total en MAD et Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). L'ensemble des retenues seront appliquées conformément aux obligations légales marocaines.

7. Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.